

Banque du Canada
Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan
au 31 décembre 2015

Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

	(En millions \$)
Autres avances aux membres de l'ACP ¹	0,0
Opérations de prise en pension à plus d'un jour ²	5 089,4
Opérations de prise en pension à un jour ³	<u>1 000,0</u>
Total des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	6 089,4
Autres créances	<u>7,3</u>
Encours des prêts et créances	6 096,7 =====

Tableau 2 : Valeur au marché des titres achetés dans le cadre des opérations de prise en pension à plus d'un jour

	(En millions\$)
Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	911,6
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	<u>4 401,7</u>
Valeur totale des titres pris en pension à un jour	<u>5 313,3</u> =====
Encours des prises en pension à plus d'un jour	5 089,4 =====
Taux de nantissement	104,4%

¹ Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites_191212.pdf

² Anciennement « Prises en pension à des fins de gestion de bilan ». Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des opérations de prise en pension à plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/2015/10/operations-prise-pension-un-jour/>

³ Anciennement « Prises en pension spéciales ». La Banque effectue des opérations de prise en pension à un jour et de cession en pension à un jour pour assurer la mise en œuvre efficace de son cadre de conduite de la politique monétaire. Ces opérations servent à injecter ou à retirer de la liquidité intrajournalière, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la Banque. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/2015/10/operations-de-prise-en-pension-a-un-jour-et-de-cession-en-pension-a-un-jour/>